

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le vendredi 6 janvier 2017

Ségolène Royal, ministre en charge de la Mer, demande au Gouvernement danois de réagir suite au naufrage de deux barges de la société MAERSK au large de l'Île de Sein

Ségolène Royal a écrit au Ministre chargé de la Mer danois pour lui demander :

- qu'une enquête soit rapidement diligentée par les autorités compétentes;
- que les experts français du Bureau enquête accident Mer y soient associés.

Le 22 décembre 2016, deux anciens navires de services pétroliers de la compagnie danoise MAERSK (ex MAERSK Searcher et MAERSK Shipper) ont coulé par plus de 140 m de fond à environ 60 miles nautiques dans l'ouest de l'île de Sein, en dehors des eaux territoriales et du parc d'Iroise, alors qu'ils étaient remorqués en vue de leur déconstruction en Turquie.

Par ailleurs, Ségolène Royal indique que l'État (préfet maritime) a pris les initiatives suivantes :

 demander à l'armateur de fournir les certificats de remorquage et le contenu des deux coques coulées pour apprécier les risques pour l'environnement,

- demander à l'armateur de prendre des mesures pour localiser précisément les deux épaves afin de prévenir tout risque ultérieur pour les pêcheurs et inspecter leur état.
- mener des vols de surveillance de la zone, ce qui a permis de détecter à deux reprises des irisations liées à des fuites de carburants des épaves, qui, sous l'effet du brassage naturel de la mer, se sont dispersées. La dernière pollution a été constatée le 2 janvier 2017.
- mise en demeure le 4 janvier de la compagnie MAERSK de procéder avant le 1<sup>er</sup> février 2017 à une investigation approfondie des deux épaves afin de déterminer précisément l'état des coques et les mesures à prendre pour écarter tout risque grave pour l'environnement. A défaut de réponse de MAERSK, l'État sera en droit de prendre en charge les mesures nécessaires aux frais de l'armateur.

Retrouvez le communiqué en ligne



#### SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES TRANSPORTS, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

#### Communiqué de presse

Paris, le mercredi 11 janvier 2017

## Ségolène Royal et Alain Vidalies annoncent la création de deux nouvelles sections de BTS maritime

Ségolène Royal et Alain Vidalies désignent les lycées professionnels maritimes du Guilvinec et de La Rochelle, lauréats de l'appel à candidatures pour la création de nouvelles sections de BTS. Chaque établissement accueillera, dès la rentrée 2017, une formation dédiée à la pêche et à la gestion de l'environnement marin.

Cinq lycées des villes de Ciboure, Etel, le Guilvinec, La Rochelle et Nantes se sont portés candidats. Les collectivités territoriales et les élus se sont fortement mobilisés pour l'élaboration des dossiers de candidature.

La volonté de retenir deux dossiers est liée à la qualité et aux objectifs complémentaires des projets présentés. Le choix des lycées du Guilvinec et de La Rochelle a d'abord été guidé par la qualité et la motivation des équipes pédagogiques. Le lycée du Guilvinec a montré qu'il a également su tisser des liens étroits et nécessaires avec le milieu professionnel local. La décision de retenir le lycée de La Rochelle permet, pour sa part, aux étudiants de bénéficier de la proximité du monde universitaire et d'inscrire pour la première fois l'enseignement supérieur maritime sur la façade Sud Atlantique.

Soutenues par les régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine, ces implantations répondront aux défis portés par les ministres en matière de gestion des ressources de l'océan et de soutien à la filière de pêche maritime.

Ces nouvelles sections de BTS maritime participent à la dynamique voulue par le Gouvernement en faveur de l'enseignement professionnel, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elles s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de répondre aux défis de la croissance bleue, source d'emplois.

#### Retrouvez le communiqué en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène ROYAL : 01 40 81 78 31 Service de presse de M. Alain VIDALIES : 01 40 81 77 57

Paris, le jeudi 2 février 2017

## Ségolène Royal réunit les directions et les délégués d'élèves des lycées professionnels maritimes

Ségolène Royal réunit les directeurs des lycées professionnels maritimes, des professeurs et des élèves des cursus de formation maritime. Les évolutions à venir du métier de marin, l'emploi, la réussite dans les parcours professionnels, la formation tout au long de la vie ont été au cœur de ces échanges.

La Ministre a rappelé que, face à l'immense défi que représentent la protection et la valorisation de l'océan et de ses ressources, ces jeunes hommes et femmes qui ont choisi ce métier passionnant seront des acteurs majeurs de la préservation des mers qui constituent leur quotidien professionnel et de vie.

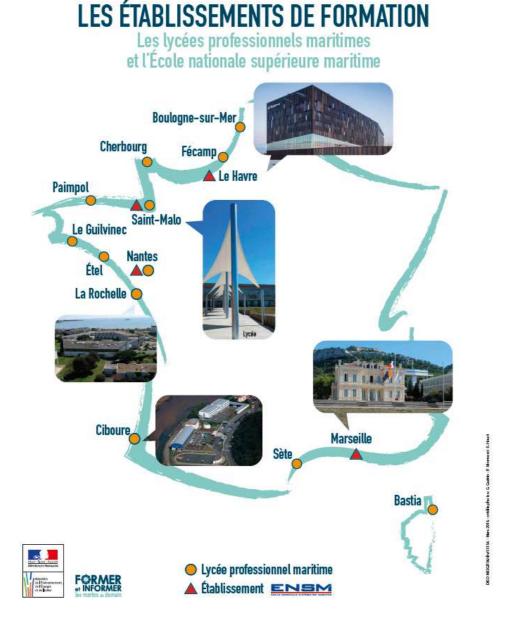
Cette responsabilité forte et les compétences qui leur sont transmises, sont au cœur de l'enjeu pédagogique et de formation des lycées professionnels maritimes.

Sous tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, les douze lycées professionnels maritimes constituent un réseau d'établissements établi tout au long des territoires littoraux. Ces lycées offrent des formations de CAP, Baccalauréats professionnels et de BTS tournés vers les métiers de marins professionnels. Ces jeunes seront demain matelots, patrons, mécaniciens, officiers... sur des navires de transport maritime, de pêche ou de cultures marines.

Ces formations très complètes leur ouvrent aussi les portes vers des métiers de technicien et de spécialiste du milieu marin. Dans une perspective de cursus complet et de promotion sociale, ils peuvent aussi poursuivre leur carrière, notamment vers des écoles d'ingénieur telle que l'école nationale supérieure maritime.

Après l'annonce de l'ouverture à la rentrée prochaine de deux nouveaux BTS Pêche et Gestion de l'environnement marin dans les lycées du Guilvinec et de La Rochelle, cette rencontre conforte la place de la formation, des savoirs et des compétences, pour répondre aux enjeux de la croissance bleue et de la préservation de l'océan.

## Retrouvez ici les problématiques liées à l'enseignement professionnel maritime



Retrouvez le communiqué en ligne



## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le Mercredi 15 février 2017

#### Conseil des Ministres

Projet de loi de ratification de l'ordonnance relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française



La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer, en charge des Relations internationales sur le climat a présenté, en Conseil des ministres, le projet de loi de ratification de l'ordonnance du 8 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française.

La France a ainsi adopté diverses dispositions en matière de définition des espaces maritimes et d'encadrement des activités, qui n'avaient pas été modernisées depuis de nombreuses années. Les lignes de base, limites géographiques qui séparent le domaine émergé du domaine maritime, la zone économique exclusive et le plateau continental sont désormais définies de façon uniforme. La zone contigüe renvoie désormais à l'ensemble des compétences douanières, sanitaires, fiscales, immigration et non plus uniquement douanières.

Pour permettre l'accès de tous à l'information, la publication officielle et opposable de ces limites maritimes sera instituée au sein d'un portail internet des limites maritimes.

L'ordonnance relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française répond à ces besoins en donnant plus de cohérence, de visibilité, de solidité à l'affirmation des droits et de la juridiction de la France sur les espaces maritimes et les ressources naturelles de leur sol et sous-sol.

Elle dote la France un corpus législatif rénové, à la mesure de la place et du rôle de notre pays en matière d'espaces maritimes.

Retrouvez le communiqué en ligne



Paris, le vendredi 17 février 2017

### Brief presse: semaine bleue

A l'occasion de la semaine bleue et des prochains événements sur la mer et l'océan, à l'initiative de Ségolène Royal,

un brief presse est organisé lundi 20 février à 16h00, au ministère de l'Environnement, 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris,

En présence de :

Xavier Sticker, Ambassadeur délégué à l'Environnement,

#### Françoise Gaill,

Directrice de recherche au CNRS, coordinatrice du comité scientifique de la Plateforme Océan et Climat,

## Catherine Chabaud et Gilles Bœuf du ministère de l'Environnement

#### Vous seront présentés lors de cet échange :

- « Meeting of the Ocean and climate initiatives alliance Ocean initiatives united for the Paris agreement implementation » 22 février à l'UNESCO et au ministère de l'Environnement;
- Séminaire international « Quelles solutions pour la Méditerranée ? » 23 février au ministère de l'Environnement ;
- « 14<sup>ème</sup> Conférence des parties de la Convention de Carthagène » : mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes 13 au 17 mars à Cayenne, Guyane.

#### Retrouvez l'invitation en ligne

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr





Paris, le Mardi 21 février 2017

## Invitation presse

Mise en œuvre du Plan Méditerranée: Ségolène Royal ouvrira le séminaire international « Quelles solutions pour la Méditerranée? » et présentera de nouvelles actions

Jeudi 23 février 2017 à 9h00

Ministère de l'Environnement 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris



« Aujourd'hui le monde méditerranéen est menacé par des actions de destruction des littoraux, par la pollution, les matières plastiques, les perturbateurs endocriniens. Menacé aussi par une surexploitation de la pêche, la dissémination d'espèces vivantes via les eaux de ballast, les migrations d'espèces. Il subit l'impact du changement climatique avec une sur-salinisation, des manques d'oxygène, une acidification et la montée du niveau de la mer. C'est aussi une des zones les plus utilisées pour le trafic maritime et la principale destination touristique au monde. C'est dire la pression sur ce petit espace.

Avec la principauté de Monaco et le Royaume du Maroc, nous avons mobilisé nos partenaires à Washington durant la conférence Our Ocean en septembre 2016, et durant la COP22 à Marrakech en novembre, pour répondre à ces défis méditerranéens. J'ai proposé que nous poursuivions ce travail ensemble, pays du pourtour méditerranéen, en nous réunissant le 23 février à Paris pour dégager des solutions concrètes sur la préservation des écosystèmes, la lutte contre les pollutions terrestres et marines, la durabilité des petites îles de la Méditerranée ».

#### Ségolène Royal

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr





Paris, le mercredi 22 février 2017

## Ségolène Royal réunit l'ensemble des services du ministère qui mettent en œuvre la politique maritime



- L'océan est au cœur de préoccupations tant économiques qu'environnementales. Il est la source de services importants, notamment la production de ressources alimentaires et énergétique et l'atténuation du changement climatique.
- Lors de la COP 21 à Paris ou de la COP 22 au Maroc, ainsi que lors du sommet « our ocean » à Washington auguel Ségolène ROYAL a participé en septembre dernier, il est apparu qu'un océan santé clairement en bonne indispensable pour assurer notre futur.

- Ségolène ROYAL a réuni le 22 février les représentants des services locaux de l'État mettant en œuvre la politique maritime (directions interrégionales de la mer, directions de la mer outre-mer, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, directions départementales des territoires et de la mer) ainsi que les directions et services de l'administration centrale du ministère.
- Elle rappelle que l'agenda international montre l'actualité de la protection de l'océan avec la première réunion de l'Alliance des initiatives Océan et Climat à Paris, la conférence sur la Méditerranée et la prochaine conférence des parties de la convention de Carthagène qui se tiendra en mars en Guyane.
- Elle rappelle également que la France, qui possède le deuxième domaine public maritime au monde et gère 10 % des récifs et 20 % des atolls, a un rôle essentiel à jouer pour promouvoir l'économie bleue et le développement durable des océans.
- La mobilisation des services du ministère est permanente et couvre un champ très large de sujets : planification des activités en mer, sécurité des navires, mise en place des aires marines protégées, contrôle en matière de pêche afin de préserver la biodiversité et la ressource halieutique (25 000 en 2016), contrôle du respect des règles en matière d'émissions atmosphériques des navires (600 en 2016), protection des cétacés à travers les dispositions qui ont été votées dans la loi pour la reconquête de la biodiversité,...
- La création du centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM), au profit de l'ensemble des ministères qui agissent en mer, est l'illustration de l'implication du ministère.
- Ségolène ROYAL rappelle l'importance de la formation des marins avec l'ouverture de nouvelles classes de BTS dans les lycées professionnels maritimes de la Rochelle et du Guilvinec à la rentrée 2017.
- Le ministère est responsable de près de 200 phares. Suite à l'évaluation de la politique patrimoniale des phares, Ségolène ROYAL a décidé de nommer pour chaque façade un « référent phares » dans les services et un référent national. Ce réseau travaillera, en lien avec les acteurs locaux (collectivités et associations), nationaux et internationaux sur les projets de valorisation de ce patrimoine remarquable.

 Les services locaux de l'État ont un rôle essentiel de proximité auprès des acteurs. L'administration doit être accessible, y compris par le développement de la dématérialisation des procédures. Des réalisations exemplaires ont été mises en place comme le portail du marin :

(https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr/pmr-site/accueil/index.html)

Retrouvez le communiqué en ligne





Paris, le mercredi 22 février 2017

## Semaine bleue Application de l'Accord de Paris sur le Climat Ségolène Royal, présidente de la COP21, lance l'Alliance des initiatives Océan climat

Le mercredi 22 février, s'est tenue la première réunion de l'Alliance, annoncée par Ségolène Royal à la COP22. Elle a réuni bailleurs (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Commission européenne, AFD, Fonds français pour l'Environnement mondial), organisations internationales (CCNUCC, UNESCO, FAO, PNUE, Office des migrations internationales), scientifiques, ONG, représentants de gouvernements, de collectivités et d'entreprises.

Soutenue financièrement par la France, animée par la Plateforme océan climat, cette alliance fait suite à la mobilisation de la Présidente de la COP21 qui a permis le lancement d'un agenda de l'action océan climat dès la Conférence de Paris en 2015.

- aux partenaires de présenter 1. La rencontre permis a initiatives portées l'avancement des 18 par l'Alliance. notamment:
  - Le développement d'économies résilientes au climat en Afrique avec un objectif de mobilisation de 3 milliards de dollars pour I'« African Package for Climate-Resilient Ocean Economies ». De nombreux projets pilotes ont été déclenchés partout en Afrique. Le programme WACA, sur le risque côtier dans le golfe de Guinée, bénéficiera ainsi du soutien de la France en faveur de projets pilotes au Togo, au Sénégal et au Bénin et entend mobiliser 200 millions de dollars pour la région.

- L'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), co-animé par la France et Madagascar, mobilisera les États et les acteurs autour de plusieurs objectifs clé du plan d'action adopté en novembre : protection des récifs, mangroves et herbiers par les États, suppression des microbilles plastiques, mobilisation des bailleurs autour de projets emblématiques de préservations des récifs et des mangroves.
- L'Alliance internationale pour combattre l'acidification des océans a initié des programmes de recherche et accompagnera les pays membres dans la mise en place de plans d'action face à ce phénomène.
- L'initiative CREWS sur les systèmes d'alerte précoce a déjà mobilisé 30 millions de dollars de dons, avec un objectif de 100 millions en 2020, et a lancé de premiers projets à la COP22.
- L'initiative îles durables (Sustainable Island Initiative), dotée de 5 millions d'euros, qui a permis de lancer des projets pilotes dans 13 îles pour aider les autorités locales à lutter contre le changement climatique (traitement des déchets, énergies renouvelables, gestion des ressources en eau, protection de la biodiversité et transition bas carbone).
- L'initiative pour les petits États insulaires en développement « SIDs Lighthouse », qui a lancé 16 projets d'énergies renouvelables dans les îles depuis la COP21, représentant 368 MW et 1 milliard de dollars. La France appuie la réalisation d'une cartographie du potentiel d'énergie renouvelable marine dans les Caraïbes.
- 2. L'Alliance a confirmé l'engagement de la communauté scientifique internationale au service du climat et de l'océan.
- 3. L'Alliance s'est dotée d'une feuille de route pour 2017, avec :
  - 3 rencontres de haut niveau : lors de la conférence sur l'ODD 14 en juin à New-York, lors de la Conférence Our Ocean à Malte en septembre et lors de la COP23 sous présidence fidjienne.
  - Un rapport annuel sur la dynamique de l'action dans le champ océan-climat, afin d'assurer le sérieux dans le suivi des engagements et de contribuer aux échéances climat sur le relèvement de l'ambition.
- **4. Ségolène Royal a annoncé son soutien au lancement** par la Plateforme océan climat, d'un incubateur de projets et précisé les objectifs de l'Alliance pour 2017 :

- Soutien d'ici fin 2017, à 10 projets de protection des mangroves, dans tous les continents (la France est elle-même déjà très mobilisée, avec des objectifs sur son territoire et plusieurs projets lancés, avec ses instruments de coopération, dans le golfe de Guinée, aux Philippines et au Costa Rica).
- Lancement d'une initiative sur les énergies marines dans la Grande Caraïbe, qui sera présente lors de la conférence sur la protection de la mer des Caraïbes (Convention de Carthagène), que la France préside du 13 au 17 mars en Guyane.
- Mobilisation du transport maritime autour de projets de labels de suivi de leurs émissions de polluants.

La France se mobilise aussi pour soutenir les dynamiques régionales autour de l'Océan et du Climat : Plan Méditerranée, risque côtier en Afrique, petits États insulaires, stratégie européenne.

#### L'Alliance en quelques dates :

- 2014 : création de la plateforme océan-climat, un partenariat mobilisant aujourd'hui plus de 70 institutions.
- 2015 : lancement par Ségolène Royal d'un agenda de l'action océanclimat lors de la COP21, dont l'organisation a été soutenue par la plateforme océan-climat.
- Avril 2016 : à l'invitation de la France, dialogue de haut niveau organisé à New-York, permettant d'accélérer la mobilisation en faveur de plusieurs initiatives, notamment le programme WACA sur le risque côtier en Afrique.
- Septembre 2016 : lancement des initiatives Méditerranée, sacs plastique, et acidification de l'océan en marge de la Conférence « Our Ocean » à Washington.
- Novembre 2016 : adoption du plan de l'action de l'initiative internationale sur les récifs coralliens, qui mobilise 37 pays et 70 membres au total.
- Novembre 2016 : annonce du lancement de l'Alliance lors de la journée océan de la COP22 et de l'événement « Because the Ocean » organisé sur le pavillon français.

#### Chiffres clés:

- 18 initiatives rassemblées, sur tous les thèmes.
- 200 organisations, pays acteurs impliquées dans ces initiatives.
- Un conseil scientifique international de la plateforme océan climat, prêt à s'investir dans une logique « Science to action ».

#### Les 18 initiatives de l'Alliance :

#### - Acidification de l'océan

International Alliance to Combat Ocean Acidification The Global Ocean Acidification Observing Network

#### - Aires Marines protégées et changements climatiques

AMP, sentinelles du changement climatique

#### - Résilience des écosystèmes marins : Mangroves, Coraux, Carbone Bleu

International Coral Reef Initiative (ICRI)
Global Coral Reef Partnership
International Partnership for Blue Carbon and
International Blue Carbon Initiative

#### - Transport et activités maritimes bas carbone

Navigating a changing climate

#### - Résilience climatique des côtes et populations côtières

West Africa Coastal Areas Management Program (WACA) Climate Risk Early Warning Systems (CREWS) Maritime Regions in action against Climate Change (CPMR)

#### - Migrations

International Organisation for Migration, Ocean, Climate and Human Mobility

#### - Pêche et aquaculture face aux changements climatiques

Initiatives portées par la FAO

#### - Afrique

African Package for Climate-Resilient Ocean Economies

#### - Petites Îles durables

Global Renewable Energy Islands Network SIDS Lighthouse initiatives Sustainable Islands initiative

#### - Jeunesse

Take Ocean For Future

Retrouvez le communiqué en ligne





Paris, le jeudi 23 février 2017

#### Semaine bleue

Ségolène Royal ouvre la conférence internationale autour de son initiative « Quelles solutions pour la Méditerranée ? »

S'appuyant sur la dynamique de l'Agenda de l'action né à la COP21, Ségolène Royal a lancé en 2016 l'initiative « Solutions pour la Méditerranée » pour la reconquête des écosystèmes marins. Cette conférence internationale réunit aujourd'hui au Ministère de l'Environnement 200 représentants des 21 pays du pourtour méditerranéen.

#### A cette occasion Ségolène Royal a annoncé :

- La création en Méditerranée d'une « zone à basses émissions » pour réduire la pollution des navires ;
- La publication le 24 février 2017 au Journal Officiel de la **stratégie nationale pour la mer et le littoral** qui prévoit l'extension à l'Atlantique du moratoire existant en Méditerranée sur la recherche d'hydrocarbures ;
- La création par la France, avec la Principauté de Monaco, d'un fonds de soutien aux aires marines protégées en Méditerranée, dont les deux premiers projets financés concernent le Parc national d'Al Hoceima au Maroc et l'Aire marine et côtière protégée des îles Kuriat en Tunisie.

La Ministre s'est félicitée de la volonté de l'Espagne de rejoindre le sanctuaire marin Pelagos dans l'objectif d'étendre la protection des cétacés aux côtes espagnoles, discutée lundi 20 février lors du Sommet franco-espagnol.

La Ministre a également rappelé le soutien qu'elle apporte à **trois projets de fermes pilotes éoliennes flottantes** en Méditerranée à Gruissan, Leucate et Faraman.

Pour en savoir plus : "Quelles solutions pour la Méditerranée ?"

Dans la continuité de la conférence « Our Ocean » à Washington en septembre 2016, et des engagements pris lors de la COP22 à Marrakech en novembre 2016, la conférence « Quelles solutions pour la Méditerranée ? » réunit la société civile, les institutions financières, les collectivités territoriales, les États et les organisations internationales concernés, et permet de prendre plusieurs engagements :

- Communauté scientifique (lancement d'une plate-forme fédérant toutes les thématiques liées à la mer Méditerranée : changements climatiques, biodiversité, ressource halieutique, pollution plastique...);
- **Transport maritime** : engagement des armateurs à s'équiper de dispositifs anti-collision avec les cétacés ;
- Pollutions urbaines: engagement des réseaux de villes Euromed et MedCités (représentant près de 150 villes du pourtour méditerranéen) à soutenir les projets de modernisation des installations de traitement des eaux usées pour éviter les rejets polluants en mer;
- Pollution plastique: appel à l'ensemble des pays riverains à rejoindre la coalition internationale créée par la France avec le Maroc et Monaco à la COP22 contre la pollution plastique.

Retrouvez le communiqué en ligne





Paris, le vendredi 24 février 2017

## Ségolène Royal lance la consultation du public sur la création de la plus grande aire marine protégée du monde : 1,6 million de km² dans les Terres australes

Ségolène Royal lance la consultation du public pour la création d'un périmètre de protection autour de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, portant la surface totale protégée à 1,6 million de km².

Cette création s'inscrit dans la dynamique d'action pour l'Océan et pour le Climat. Il est important pour la protection de cette région mais aussi pour les efforts en vue de la protection de l'Océan dans le monde entier.

Grâce à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, Ségolène Royal a étendu la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises au-delà des eaux territoriales, par décret du 12 décembre 2016, portant sa superficie totale à 672 969 km².

Dans leurs avis sur l'extension, le conseil national de la protection de la nature, le conseil scientifique de la réserve et le comité consultatif de la réserve ont encouragé à poursuivre dans une 2<sup>nde</sup> phase l'acquisition des connaissances au-delà de la réserve, notamment dans les zones d'alimentation potentielles de l'albatros d'Amsterdam, espèce en danger critique d'extinction.

En réponse à ces avis, l'arrêté mis en consultation prévoit, dans la zone périphérique de la réserve :

- l'interdiction de la pêche ciblée aux requins et aux raies,
- l'interdiction de l'utilisation de certains engins de pêche destructeurs pour les fonds marins,

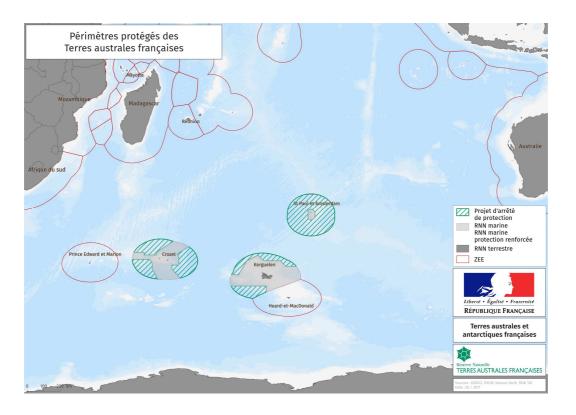
- la protection des espèces patrimoniales,
- la lutte contre les risques d'introduction d'espèces exotiques via l'interdiction de certains rejets en mer,
- des missions d'exploration scientifique.

Ces actions positionnent la France comme un acteur incontournable de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie concertée en faveur de la création et la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées dans la zone relative à la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

#### Consultation du public :

http://www.taaf.fr/Participation-public-arrete-protection-autour-reserve-naturelle-Terres-australes

Au sud de l'océan Indien, les Terres australes françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) constituent des sanctuaires de biodiversité particulièrement préservés qui recèlent un patrimoine naturel exceptionnel. Leurs eaux marines, très productives, sont riches en espèces pélagiques (crustacés, calmars, poissons, etc.), qui elles-mêmes alimentent oiseaux marins, cétacés et pinnipèdes (otaries, éléphants de mer). Elles accueillent entre autres les reproducteurs de 34 espèces d'oiseaux marins, parmi lesquels 11 sont classés menacés d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. La faune benthique et les poissons démersaux sont également importants au niveau de leur diversité et de leur biomasse. Une partie de ces espèces sont endémiques de ces territoires ou de la zone subantarctique, d'autres constituent des taxons indicateurs d'écosystèmes marins vulnérables.







Paris, le vendredi 24 février 2017

## Semaine bleue : Ségolène Royal publie la stratégie nationale pour la mer et le littoral

Ségolène Royal annonce la publication aujourd'hui au Journal officiel de la République française du décret portant approbation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, élaborée après une large consultation ouverte au public.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral inscrit dans la durée les actions que Ségolène Royal a engagées pour préserver l'Océan au service de la croissance verte et bleue et pour renforcer la politique maritime de la France. Le plan d'action pour la croissance bleue et le climat est publié le même jour.

#### La stratégie fixe comme objectifs :

- La lutte contre les pollutions en mer avec l'extension du moratoire sur la recherche d'hydrocarbures en Méditerranée à la façade atlantique de la métropole.
- Le développement des énergies renouvelables en mer.
- La **réduction des impacts sur le milieu marin** des installations techniques en mer.
- La transition vers la pêche et l'aquaculture durables avec les zones de conservation halieutiques créées par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

- La **protection des milieux marins** avec le développement de la recherche sur les grands fonds marins et le strict encadrement de leur exploitation.
- La lutte contre les **déchets en mer** avec l'interdiction des microbilles plastiques dans les cosmétiques.
- La sensibilisation à la préservation du milieu marin et le soutien aux métiers de la mer et à la formation : Ségolène Royal vient de désigner les lycées professionnels maritimes du Guilvinec et de La Rochelle, lauréats de l'appel à candidatures pour la création de nouvelles sections de BTS dédiées à la pêche et à la gestion de l'environnement marin.

Retrouvez la stratégie nationale pour la mer et le littoral

Retrouvez le communiqué en ligne



Paris, le lundi 6 mars 2017

Communication en Conseil des ministres du 8 mars : Ségolène Royal présente la stratégie nationale et internationale de la France sur l'eau, l'océan et le climat

A l'occasion de la communication sur la stratégie nationale et internationale de la France sur l'eau, l'océan et le climat, que présentera Ségolène Royal en Conseil des ministres du 8 mars, vous trouverez dans le communiqué en ligne :

- Les actions de la France pour les mers et l'Océan, par Ségolène Royal, Présidente de la COP21;
- La stratégie nationale pour la mer et le littoral (synthèse).

Retrouvez le communiqué en ligne





Paris, le mardi 7 mars 2017

## La stratégie nationale et internationale de la France sur l'eau, l'océan et le climat présentée demain en Conseil des Ministres

La Ministre l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat présentera demain la stratégie bilan et perspectives sur l'eau, l'océan et le climat.

#### 1. La France premier territoire océanique.

L'Océan représente 75 % de la surface de la terre. Il absorbe plus de 50 % des gaz à effets de serre, produit plus de 30 % de l'oxygène que nous respirons. Il est le berceau de la vie, il est au cœur des enjeux d'avenir de l'humanité

La France est présente dans toutes les parties de l'Océan sur 11 millions de kilomètre carré. Elle a une responsabilité particulière pour développer la valorisation des ressources de la mer sans lui nuire.

Ségolène Royal a inscrit à l'agenda politique international les problématiques de gestion de l'eau et de protection de l'Océan comme défis majeurs de la lutte contre le changement climatique.

La France, deuxième nation maritime mondiale, a été à l'origine de nombreuses coalitions internationales pour la gestion durable de l'eau, l'adaptation des espaces côtiers, la protection des mangroves et des récifs coralliens avec la co-présidence de l'initiative ICRI. Grâce à l'action de Ségolène Royal, une journée dédiée à l'océan a été créée à la COP21 et reconduite à la COP22 et un rapport spécial du GIEC sur les océans a été commandé. Ségolène Royal a également apporté un soutien décisif à la création d'une Alliance pour l'océan et le climat, pour favoriser les projets de recherche.

La France a également mis en place des plans d'actions régionaux avec notamment le projet « quelles solutions pour la Méditerranée », et la relance de la convention de Carthagène sur la protection de la mer Caraïbes, qui fera l'objet d'engagements des 25 états membres la semaine prochaine.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a été publiée le 24 février au Journal Officiel. Elle encadre les documents stratégiques des façades maritimes pour concilier les usages maritimes et littoraux, les activités économiques et la préservation de l'environnement et des paysages. Elle est accompagnée d'un plan d'action.

2. Les aires marines protégées : de 4 % en 2014 à 22 % aujourd'hui.

Les plans d'action sur le milieu marin visent le bon état écologique des eaux marines en 2020 : de 4 % il y a trois ans, les eaux marines françaises sont désormais protégées à plus de 22 % après l'interdiction de la pêche autour de l'atoll de Clipperton, l'installation du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, la création prochaine du Parc naturel marin de la Martinique.

La validation en mars de **la plus grande aire marine protégée au monde** qui couvre plus de 1,6 millions de km² dans les Terres australes et la mobilisation diplomatique pour la création d'un sanctuaire marin en Antarctique de l'Est, viennent encore renforcer cette dynamique historique.

**Huit nouvelles aires marines** seront reconnues aires marines éducatives en 2017, concept français repris au niveau international.

60 navires seront bientôt équipés du dispositif anticollision avec les cétacés dans les sanctuaires PELAGOS en Méditerranée et AGOA en mer Caraïbe, en application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ségolène Royal a invité l'Italie à mettre en œuvre ce dispositif dans le sanctuaire PELAGOS, et l'Espagne s'est montrée intéressée.

Ségolène Royal a inscrit la protection des cétacés, des mangroves et des coraux dans la déclaration de Guyane qui sera discutée lors de la Conférence des 25 Parties à la Convention de Carthagène pour la protection de la mer Caraïbe le 17 mars, accueille par la France en Guyane; les engagements pour la ratification de la convention sur la gestion des eaux de ballast, pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, seront également recherchés.

La Mer Caraïbe couvre près de 2,8 millions de km² et compte 13 500 km de lignes de côtes. La profondeur de la moitié des eaux dépasse 3 600 m. Avec ses écosystèmes caractéristiques de récifs coralliens, d'herbiers marins et de mangroves, la Caraïbe abrite la plus forte concentration d'espèces marines dans l'Océan Atlantique, et constitue une réserve exceptionnelle de biodiversité marine à l'échelle mondiale.

#### 3. Promouvoir la croissance bleue :

Les projets d'énergies renouvelables en mer ont connu une forte accélération: près de 3 000 MW d'éolien en mer posé, répartis sur six parcs au large de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de Loire ont été attribués. Le Gouvernement soutient actuellement quatre projets pilotes d'éoliennes flottantes en Méditerranée et en Bretagne, pour 96,8 MW. Plusieurs prototypes d'hydroliennes sont en cours de développement et de test. Une hydrolienne marine a ainsi été raccordée au réseau durant plusieurs mois au large d'Ouessant. Le potentiel électrique des hydroliennes en France est évalué entre 2 et 3 GW.

La France modernise sa flotte de navires pour en limiter l'impact sur l'environnement et en renforcer la compétitivité : la France soutient les navires soumis à concurrence internationale, à hauteur de 80 M€ par an.

Quatre navires ont bénéficié de plus de 15 M€ pour réduire leurs émissions polluantes dans le cadre de l'appel à projet « ferries propres » du programme d'investissements d'avenir. Les grands ports maritimes mènent des études pour développer l'électricité à quai, en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Les ferries en bénéficient déjà dans le port de Marseille.

Des actions sont conduites en France et à l'international pour **conforter la pêche et l'aquaculture durables**: Ségolène Royal a obtenu que l'Union européenne adopte le règlement interdisant le chalut de fond audelà de 800 mètres de profondeur, en vigueur depuis le 12 janvier 2017. Elle a saisi la Commission européenne pour interdire la pêche électrique, particulièrement destructrice. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a ouvert la possibilité de créer des zones de conservation halieutique pour améliorer l'état des stocks d'espèces. Le décret d'application sera publié dans les prochains jours.

#### 4. Renforcer la formation aux métiers de la mer :

**Deux nouveaux brevets de technicien supérieur** ont été créés sur la pêche et la gestion de l'environnement marin et sur la maintenance des systèmes électro-navals, avec l'ouverture de deux nouvelles classes à la rentrée 2017.

La France soutient la candidature de l'Université de Bretagne occidentale pour la création d'un **Institut de l'Université des Nations Unies sur l'océan**.

5. Améliorer la qualité de l'eau douce, de l'eau potable, des eaux usées :

La Ministre de l'Environnement a lancé un plan **micropolluants** 2016-2021 pour protéger la santé et la biodiversité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation des **pesticides** par les collectivités dans les jardins, espaces verts et infrastructures ainsi que la vente en accès libre des pesticides pour les particuliers sont interdits.

L'Agence française pour la biodiversité a créé un centre national pour aider les territoires à résoudre les problèmes dans les captages prioritaires pour **l'alimentation en eau potable**.

Cent deux stations de traitement des eaux usées ont été identifiées comme prioritaires pour la modernisation de leurs équipements.

Des guides ont été préparés pour la conception jusqu'à l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a clarifié la définition d'un cours d'eau pour la bonne application du droit sur le terrain. 88 % de la cartographie nationale est déjà réalisée.

La publication en 2016 du nouveau « **programme d'action nitrate** » a permis de clore un contentieux de plus de dix ans avec la Commission européenne, avec un niveau élevé d'exigence pour la protection des masses d'eau contre l'eutrophisation.

En **Outre-Mer**, la mise en œuvre du plan eau et assainissement améliore l'efficacité des investissements, en lien avec la Caisse des dépôts et consignations et l'Agence française de développement.

La mise en place du **permis environnemental unique** a permis de simplifier les procédures administratives pour les porteurs de projet tout en garantissant un haut niveau d'exigence pour la protection de l'environnement.

#### 6. <u>Lutter contre toutes les formes de pollution dans l'eau</u>

L'interdiction des sacs en plastique à usage unique est renforcée par celle, publiée cette semaine par décret, des microbilles de plastique dans les produits cosmétiques et du plastique dans les cotons tiges.

La coalition internationale « **stop aux déchets plastique** » a été lancée par la France, le Maroc et Monaco : la conférence des 25 Parties à la Convention de Carthagène sera l'occasion de l'amplifier à l'échelle de la Caraïbe.

La Ministre de la Mer a étendu à la façade Atlantique, dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral, le **moratoire sur l'exploration des hydrocarbures** déjà appliqué en Méditerranée.

La France s'engage pour réduire les gaz à effet de serre dans les transports maritimes: elle a pesé pour que l'Organisation maritime internationale décide un taux de soufre des carburants marins à 0,5 % en 2020, au lieu de 3,5 % aujourd'hui. Lors du séminaire international sur la Méditerranée du 23 février dernier, la France a défendu, avec le Maroc et Monaco le principe de la création d'une zone de basses émissions en Méditerranée, avec un taux de soufre des carburants limité à 0,1 %. Cette orientation sera également examinée pour la Caraïbe lors de la Conférence de la Convention de Carthagène.

#### 7. Protéger la biodiversité en haute mer :

Sous l'impulsion de la Ministre de l'Environnement, la France s'implique fortement dans les négociations internationales sur la **protection de la biodiversité en haute mer**: la France défendra lors de la prochaine session des Nations Unies, du 27 mars au 7 avril, la reconnaissance de l'océan comme bien commun de l'humanité, l'établissement d'un mécanisme de partage des avantages sur les ressources génétiques marines, qui bénéficierait à l'humanité entière, l'établissement d'un mécanisme de gouvernance efficace permettant de mettre en place des aires marines protégées en haute mer dotées de plans de gestion opposables.

Retrouvez le communiqué en ligne

 $\frac{www.developpement-durable.gouv.fr}{@\,ecologiEnergie}$ 

Contact presse : 01 40 81 78 31





Cayenne, le vendredi 17 mars 2017

Ségolène Royal annonce l'adoption de la déclaration de Cayenne à l'issue du segment de haut niveau de la COP de Carthagène, pour la protection et la valorisation de la biodiversité de la Caraïbe

Ségolène Royal a présidé un segment de haut niveau de la COP de Carthagène, organisé à Cayenne. C'est une nouveauté portée par la France et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle fait suite à la reconnaissance du rôle de l'océan dans les négociations sur le changement climatique, engagée par la Présidente de la COP21 lors du Sommet de Paris sur le climat en décembre 2015.

Après le plan Méditerranée, la mer des Caraïbes nécessite plus que jamais une prise en compte des impacts de l'activité humaine sur la biodiversité. Il est essentiel de renforcer la coopération entre les 25 États parties pour mettre en œuvre des projets concrets dans l'ensemble de ces territoires pour lutter contre la pollution, protéger la biodiversité et favoriser le développement d'une économie durable.

La déclaration de Cayenne adoptée à l'issue du segment de haut niveau indique les engagements que les États présents sont prêts à prendre :

- l'engagement de lutter contre les pollutions dans la zone, notamment les pollutions plastiques y compris les micro-billes, et en rappelant l'importance du partenariat mondial sur les déchets marins;
- le **développement d'aires marines protégées** dans le cadre de la convention de Carthagène **pour atteindre 10 % dans la zone** ;
- la mise en place de mesures pour la protection des récifs coralliens comme dans le plan d'action de l'ICRI;

- la lutte contre les espèces invasives ;
- le renforcement des réseaux scientifiques ;
- la réduction des pollutions par les navires ;
- la **protection de nouvelles espèces emblématiques** : raies, requins, merlus, passerin sans pareil ;
- l'ouverture de discussions avec certains pays pour de **nouvelles** adhésions aux protocoles de la convention voire à la convention elle-même;
- l'implication plus forte de la société civile et notamment des acteurs économiques.

De son côté, la France, rappelle ses propres engagements :

- lancement d'une Coalition sur la lutte contre les plastiques à usage unique, qu'elle a elle-même supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et appel à tous les États parties à la convention de Carthagène, à la rejoindre;
- création du Parc naturel marin en Martinique et passage de 4 % à
   22 % des aires marines protégées ;
- intégration du sanctuaire AGOA dans la région en mettant en place des jumelages avec le sanctuaire des mammifères marins de République dominicaine et des Antilles néerlandaises;
- engagement pour la protection des récifs coralliens dans le cadre de l'ICRI (Initiative internationale en faveur des récifs coralliens) par l'adoption d'un plan d'action ambitieux, protection dans les Antilles françaises de 16 espèces de coraux et 35 000 hectares de mangroves dans la Caraïbe française;
- arrêté encadrant en Martinique l'approche des mammifères marins et développement de l'usage du dispositif anticollision entre les navires et les cétacés (REPCET);
- demande à la Commission européenne de conditionner l'importation de crevettes sauvages à l'équipement des navires de pêche **équipés** d'un dispositif permettant aux tortues capturées accidentellement de s'échapper (dispositif TED);
- soutien à la création, en Guyane, d'une station scientifique sur les tortues marines ;

- lancement d'un plan d'actions eau-assainissement DOM qui a pour objectif d'améliorer le traitement des eaux usées dans la Caraïbe française et de faciliter l'accès à l'eau des populations ;
- mise en place avec des communes de Martinique et de Guadeloupe des premières aires marines éducatives de la Caraïbe. Soutien aux initiatives des petites collectivités pour la création d'aires marines locales.

#### **Appel de Cayenne**

Retrouvez le communiqué en ligne





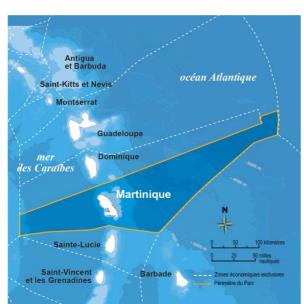
Paris, le vendredi 24 mars 2017

# Ségolène Royal signe le décret du parc naturel marin de Martinique, 10ème parc marin en incluant le sanctuaire AGOA

Ségolène Royal signe le décret interministériel de création du parc naturel marin de Martinique, second plus grand parc naturel marin français après celui de Mayotte. Cette signature avait été annoncée une semaine auparavant par la ministre de l'Environnement, lors de son déplacement aux Antilles et à la COP de Carthagène.

Ce dixième parc, en incluant le sanctuaire AGOA, a pu voir le jour à la suite des deux avis favorables rendus dernièrement par le Conseil national de la protection de la nature et le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité. Le parc naturel marin de Martinique est le troisième dans les Outre-mer après celui de Mayotte et Glorieuses.

#### • Le second plus grand parc marin



Le Parc naturel marin de Martinique s'étendra donc sur les 47 340 km² de mer qui entourent la Martinique, soit sur l'ensemble de la zone économique exclusive. Ce périmètre est cohérent d'un point de vue écologique prenant en compte à la fois les habitats côtiers (mangroves, herbiers, communautés coralliennes...) et ceux du large, mais aussi les espèces (crustacés, poissons côtiers et grands pélagiques, tortues, cétacés, oiseaux marins...). Ce périmètre, qui concerne toutes les

communes littorales et tous les usages, offre ainsi les meilleures perspectives pour répondre aux objectifs de protection du patrimoine naturel et de développement durable des activités.

#### Une gouvernance martiniquaise

Son conseil de gestion est composé de 53 acteurs locaux représentant l'ensemble des acteurs locaux de la mer concernés (services de l'État, élus, professionnels de la mer, usagers de loisirs, associations de protection de la nature, experts...). La prochaine étape va donc consister à installer le conseil de gestion de ce nouveau parc afin qu'il élise son président. Ce conseil aura pour première grande mission de décider de la politique de protection et de développement durable des activités à quinze ans. L'Agence française pour la biodiversité fournira les moyens humains et financiers afin qu'il puisse mener à bien sa politique de gestion.

#### Les orientations de gestion du parc

Le Parc naturel marin de Martinique dispose de ses propres orientations de gestion qui tiennent compte des spécificités de la Martinique et sur lesquelles sera bâti son plan de gestion. Comme tous les parcs naturels marins, ce Parc vise trois grands objectifs : la connaissance, la protection et le développement durable d'activités.

#### Les chiffres clefs du patrimoine naturel

- 3 écosystèmes majeurs : mangroves, herbiers et récifs coralliens (47 espèces de coraux) ;
- Plus de 300 espèces de poissons côtiers, de nombreux poissons pélagiques et 21 espèces de cétacés;
- 5 espèces de tortues marines dont 2 pondent sur des plages ;
- 25 espèces d'oiseaux marins dont 7 nichent sur des falaises et ses îlets et des oiseaux limicoles migrateurs.

#### Les chiffres clefs de l'économie maritime

- Plus d'un millier de pêcheurs professionnels et une pêche de loisir populaire;
- 13 490 navires de plaisance, 15 550 places à quai et nombreuses zones de mouillage ;
- 699 escales de navires de commerce et 380 000 croisières par an ;
- 160 000 plongeurs sous-marins par an et de nombreuses activités de loisirs en mer.



Paris, le jeudi 30 mars 2017

#### Déplacement à Monaco le lundi 3 avril :

Création à Monaco d'un Sanctuaire pour les mammifères marins et d'une zone « basses émissions des navires » en Méditerranée

Ségolène Royal se rend à Monaco le lundi 3 avril pour signer l'Accord de siège de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins. La Ministre de l'Environnement participera également à la 8<sup>ème</sup> édition du Monaco Blue initiative, avec le Prince Albert II de Monaco.

#### Programme:

- 12h30 : Cérémonie de signature de l'Accord de siège entre Monaco, l'Italie, la France et le secrétariat permanent de l'Accord Pelagos ;
- 14h00 : Discours de Ségolène Royal à la 8ème édition du Monaco Blue initiative.

A l'occasion de ce déplacement, Ségolène Royal, annonce la première étape de la création d'une zone « basses émissions des navires en Méditerranée ». L'étude qui sera réalisée par l'INERIS avec différents partenaires scientifiques est le préalable nécessaire à l'instauration d'une telle zone en Méditerranée.

La pollution atmosphérique représente un enjeu sanitaire majeur. Les navires participent à cette pollution en émettant notamment des oxydes de soufre, des oxydes d'azote et des particules fines. La réglementation qui s'applique aux navires a permis de réduire les émissions ces dernières années, mais des progrès peuvent y être apportés. Lors de la réunion de l'Organisation Maritime Internationale de l'automne 2016, la France a soutenu la décision de passer la teneur en soufre des combustibles marins à 0,5 % en 2020 au niveau mondial contre 3,5 % aujourd'hui.

Le Sanctuaire Pelagos est un **espace maritime de 87 500 km²** faisant l'objet d'un Accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent. Une estimation grossière recense **plus de 8 500 espèces animales macroscopiques représentant entre 4 % et 18 % des espèces marines mondiales**, une biodiversité remarquable, notamment en ce qui concerne le nombre de prédateurs en haut de la chaîne trophique comme les mammifères marins, étant donné que la Méditerranée ne représente que 0,82 % de la superficie et 0,32 % du volume des océans du monde.



Retrouvez le communiqué en ligne





Paris, lundi 3 avril 2017

## Ségolène Royal conforte la dynamique en faveur de l'océan et de la Méditerranée, avec de nouvelles initiatives lors de la Monaco Blue Initiative

A la suite de la création en 2016 du parc marin du Cap corse et du rail de sécurité maritime (OMI) au large de la Corse et à la suite du plan Méditerranée dans le

cadre de la CoP21, Ségolène Royal a participé le 3 avril, à l'invitation du Prince Albert de Monaco, à la Monaco Blue Initiative, pour apporter le partenariat et l'appui de la France à de nouvelles actions.

#### 1/ Concernant la **Méditerranée** :

- Signature, en marge de la conférence, de l'accord de siège de l'Accord Pelagos entre Monaco, la France, l'Italie et le secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, qui témoigne de la relance de cet Accord pour la protection des cétacés dans cette région de la Méditerranée ;
- Lancement en France de la consultation du public sur l'arrêté fixant les caractéristiques techniques des dispositifs anticollision avec les cétacés dans Pelagos. Ségolène Royal a fait inscrire dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, la nature et les paysages l'obligation, pour les navires français d'une longueur supérieure ou égale à 24 mètres, de s'équiper de dispositifs anticollisions pour mieux protéger les cétacés dans les sanctuaires PELAGOS et AGOA. Douze navires français sont déjà équipés, 45 le seront le 1er juillet 2017. Le décret du 8 mars 2017 et l'arrêté mis à la consultation en sont les textes d'application. La Ministre a souhaité que l'Italie se dote d'une politique similaire.
- Lancement de la 1ère étape de la création d'une zone « basses émissions des navires en Méditerranée ». L'étude réalisée par l'INERIS avec différents partenaires scientifiques est le préalable nécessaire à l'instauration d'une telle zone en Méditerranée, notamment dans le but de réduire la teneur en soufre des combustibles marins à 0,1% contre 0,5% en 2020, objectif fixé par l'OMI.
- Moratoire sur la recherche d'hydrocarbures en Méditerranée, étendu à la façade atlantique de la métropole dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

2/ Concernant **l'Océan**, les initiatives prises à la CoP21 se poursuivent et s'amplifient.

Ségolène Royal a signé avec les autres participants de la conférence le **Manifeste de Monaco pour les océans**, pour unir toutes les énergies au service de l'océan. La ministre a fait plusieurs annonces :

- Renforcement de la protection de la plus grande aire marine protégée du monde dans les Terres australes françaises, couvrant 1,6 millions de km²: un arrêté publié le 3 avril détermine dans la zone périphérique de la réserve, l'interdiction de la pêche ciblée aux requins et aux raies, l'interdiction de l'utilisation de certains engins de pêche destructeurs pour les fonds marins, la protection des espèces patrimoniales et la lutte contre les risques d'introduction d'espèces exotiques via l'interdiction de certains rejets en mer, ainsi que des missions d'exploration scientifique. La France protège 32,5 % de ses eaux marines.
- Soutien à la création d'un **sanctuaire marin en Antarctique**, avec l'Australie et l'Union européenne. La France défendra ce projet lors de la 36<sup>e</sup> réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR). Trois aires marines protégées seront proposées (Mac Robertson; Drygalski, D'Urville Sea-Mertz) couvrant près d'1 million de km², comme zones scientifiques de référence.
- Création en France d'un Institut de l'Université des Nations Unies "Science et gouvernance de l'océan et des littoraux". Le projet, porté par le ministère de l'environnement, sera accueilli par l'Université de Bretagne Occidentale. L'Université des Nations Unies (UNU), structure académique conduite par l'Assemblée Générale des Nations Unies et l'UNESCO, a pour missions de développer des actions de recherche et des programmes de formation dans les domaines d'intérêt pour les Nations Unies, ses agences et les Etats.

Créée en 1976 à l'initiative du Japon, des Etats-Unis et de la France, l'UNU est composée d'un réseau de 13 instituts de recherche et programmes thématiques répartis dans 12 pays.

- Réalisation d'une **expédition scientifique internationale à Clipperton en mai 2017**, avec 2 objectifs principaux :
  - identifier l'implantation d'un mouillage pérenne et écologique, pouvant accueillir les bateaux d'exploration ;
  - équiper des requins de balises émettrices et implanter des récepteurs acoustiques sous l'eau pour suivre les déplacements des requins et étudier la connectivité spatiale entre les îles du Pacifique Tropical Est, en coopération avec la Colombie, l'Equateur, le Panama, le Costa Rica et le Mexique.

Concernant la lutte contre le changement climatique, Ségolène Royal en a appelé à une mobilisation sans faille pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les ratifications montent en puissance : 141 Parties ont ratifié l'accord. D'autres pays vont bientôt le faire. La mobilisation en faveur des 70 coalitions lancées à Paris se poursuit, notamment sur le thème de l'océan.

## L'Accord de Paris est désormais irréversible et le mouvement vers son universalisation se poursuit.

Le Sanctuaire Pelagos est une aire marine protégée internationale de **87 500 km²** créée par la France, Monaco et l'Italie pour la protection des mammifères marins. Une estimation recense **plus de 8 500 espèces animales macroscopiques représentant entre 4 % et 18 % des espèces marines mondiales**, une biodiversité remarquable, notamment en ce qui concerne le nombre de prédateurs en haut de la chaîne trophique comme les mammifères marins, étant donné que la Méditerranée ne représente que 0,82 % de la superficie et 0,32 % du volume des océans du monde.



Retrouvez le communiqué en ligne





Paris, le mardi 25 avril 2017

# Ségolène Royal annonce la publication du décret créant les zones de conservation halieutiques, pour préserver les stocks de poisson et reconquérir la biodiversité marine

Le décret créant les zones de conservation halieutiques, qui contribuent à la préservation des stocks de poisson et à la reconquête de la biodiversité marine, a été publié au Journal Officiel de la République française le 21 avril.

Ce décret d'application de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages fixe la procédure de classement de zones maritimes présentant un intérêt pour la reproduction, la croissance ou l'alimentation des espèces marines et ressources halieutiques, pour en garantir la conservation sur le long terme, et améliorer ainsi les capacités de pêche dans d'autres zones.

Le décret précise les conditions de diagnostic avant création d'une telle zone, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de la conservation halieutique. Les zones de conservation halieutiques sont créées par la concertation des parties et sont soumises à la procédure de participation du public.

Des efforts de protection ont déjà été entrepris par les pêcheurs par la mise en place de cantonnements. Cet outil permettra de conforter ces démarches en étendant la protection, au-delà de la pêche, aux perturbations générées par les diverses activités humaines dans la zone protégée, afin de restaurer ou maintenir l'équilibre des stocks halieutiques, composante essentielle de la biodiversité. La zone de conservation halieutique est un instrument de gestion qui s'insère pleinement dans les mesures de gestion déjà mises en place par les Comités des Pêches.

Ces zones de conservation d'espèces à large zones de répartition permettent aussi à d'autres espèces sensibles de disposer d'un espace protégé pour se reproduire, favorisant le développement et la reconquête de la biodiversité marine ainsi que des services écosystémiques fournis par le milieu marin.

Retrouvez le décret en ligne

Retrouvez le communiqué en ligne





Paris, le samedi 6 mai 2017

## Ségolène Royal annonce la création officielle du parc naturel marin de Martinique et salue le travail remarquable des Martiniquais

Comme promis, je crée le 5ème parc marin en 3 ans, portant à 10 le nombre total de parcs et d'aires marines protégées. Je salue le travail des Martiniquais qui aboutit à la création du parc naturel marin de Martinique, le décret sera publié au journal officiel de la République française, demain, après deux années de travail.



#### Une gouvernance martiniquaise

Le conseil de gestion est composé de 53 personnes représentant l'ensemble des acteurs locaux de la mer concernés (professionnels de la mer, usagers de loisirs, associations de protection de la nature, experts...). La prochaine étape va donc consister à installer le conseil de gestion de ce nouveau parc. Ce conseil aura pour première grande mission de décider de la politique de protection et de développement durable des activités. Le ministère de l'Environnement via son agence française pour la biodiversité fournira les moyens techniques, scientifiques, humains et financiers afin qu'il puisse mener à bien sa politique de gestion.

#### Les orientations de gestion du parc

Comme tous les parcs naturels marins, ce Parc vise trois grands objectifs : la connaissance, la protection et le développement durable d'activités. L'éducation à l'Environnement dans toutes les écoles doit devenir un axe fort pour que tous les enfants de Martinique découvrent ce patrimoine.

## Les chiffres clefs de la biodiversité et du patrimoine naturel exceptionnel

- 3 écosystèmes majeurs : mangroves, herbiers et récifs coralliens (47 espèces de coraux) ;
- Plus de 300 espèces de poissons côtiers, de nombreux poissons pélagiques et 21 espèces de cétacés ;
- 5 espèces de tortues marines dont 2 pondent sur des plages ;
- 25 espèces d'oiseaux marins dont 7 nichent sur des falaises et ses îlets et des oiseaux limicoles migrateurs.

# L'économie maritime durable va valoriser ce nouvel atout que constitue le label de « parc marin » avec de nouvelles règles de protection

- Plus d'un millier de pêcheurs professionnels et une pêche de loisir populaire ;
- 13 490 navires de plaisance, 15 550 places à quai et nombreuses zones de mouillage ;
- 699 escales de navires de commerce et 380 000 croisières par an ;
- 160 000 plongeurs sous-marins par an et de nombreuses activités de loisirs en mer.

En trois ans, je suis fière d'avoir fait passer l'espace maritime français protégé <u>de 4 % à 32 % de la totalité du patrimoine marin</u>, j'ai créé notamment 5 nouveaux parc marins et aires marines protégées : <u>parc naturel marin du bassin d'Arcachon</u>, <u>parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis</u>, <u>parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate</u>, <u>aire marine protégée autour de l'atoll de Clipperton</u>, <u>extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises</u>, 1ère plus grande aire marine protégée du monde.

La France, grand territoire marin, est ainsi portée à la hauteur de cette responsabilité, notamment avec la coalition Océan que j'ai créé au nom de la France dans le cadre de la COP21.